

Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 5 mars 2020

L'an deux mille vingt et le cinq février, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie au lieu habituel des séances sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Convocation du 25 février 2020.

Etaient présents :

Membres du conseil municipal : Michel BECHU, Katia BILLON, Serge CLAUSTRES, Geneviève ESTEVE, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laurent MIQUEL, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h40

Ordre du jour

1. Délibération : vote du compte de gestion 20192
2. Délibération : vote du compte administratif 20192
3. Délibération : travaux exceptionnels 2020 du SDHEG3
4. Travaux de l'école maternelle4
5. Questions diverses4

1. Délibération : vote du compte de gestion 2019

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	150 561,44	341 977,05	492 538,49
Titres émis	75 663,22	279 379,93	355 043,15
Réductions de titres	0,00	2 800,00	2 800,00
Recettes nettes	75 663,22	276 579,93	352 243,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	150 561,44	341 977,05	492 538,49
Mandats émis	71 746,11	211 231,88	
282 977,99 Annulations de mandats	0,00	74,00	74,00
Dépenses nettes	71 746,11	211 157,88	282 903,99
RESULTATS DE 2019			
Excédent	3 917,11	65 422,05	69 339,16
Déficit			

==> Délibération sur le compte de gestion 2019 : vote à l'unanimité des votants (10 votes), le maire ne participant au vote

2. Délibération : vote du compte administratif 2019

Aucune prévision n'a été dépassée.

Au niveau du fonctionnement : dépenses de 211 157,88 € et recettes de 276 579,93 €
= excédent de 65 422,05 €

Au niveau de l'investissement : dépenses de 71 746,11 € et recettes de 75 663,22 €
= excédent de 3 917,11 €

Il y a des restes à réaliser pour 2020 :

- PLU
- achat de matériel sur école (mobilier)

- une partie des travaux de l'église
- la palissade de la cour de l'école

La municipalité a lancé tout ce qui était prévu, pas d'imprévus sur le fonctionnement.

==> Délibération sur le compte administratif 2019 : vote à l'unanimité des votants (10 votes), le maire ne participant au vote

3. Délibération : travaux exceptionnels 2020 du SDHEG

La commune doit voter en début d'année une délibération annuelle de principe pour autoriser le lancement de travaux urgents inférieurs à 10 000 euros.

Il y aura à chaque fois une lettre d'engagement à valider par le maire et en fin d'année, un bilan des travaux réalisés.

==> Le conseil municipal autorise le maire à engager des travaux urgents concernant l'éclairage public pour un montant maximal de 10 000 euros : vote « Pour » à l'unanimité

4. Travaux de l'école maternelle

Le préfabriqué de l'école maternelle est fonctionnel mais son état doit être amélioré thermiquement. En effet, il y a de grosses déperditions de chaleur l'hiver, compensées par un fonctionnement accru du chauffage, et l'été les petits climatiseurs ne suffisent pas à assurer une température inférieure à 30°C.

Un devis a été demandé à Christine Raby, qui a déjà travaillé sur la rénovation de la mairie.

Elle a établi un projet d'amélioration du confort thermique en deux phases :

- phase 1 : recouvrir le bâtiment grâce à une structure métallique avec de l'isolation qui résoudrait le problème d'infiltration récurrent et protégerait du soleil sur les façades pour un coût de 44 000 € HT
- phase 2 (optionnelle) : rajouter une ossature dans la partie métallique pour couper complètement le soleil pour un coût de 48 000 € HT

Avantage : l'ossature est indépendante du bâtiment existant, ce qui évite de surcharger le préfabriqué peu résistant ; on pourrait même éventuellement le supprimer à l'avenir si besoin.

La phase 1 permet surtout de traiter le problème estival de chaleur. La phase 2 devrait permettre de régler le problème hivernal.

Les travaux de réfection intérieure ne font pas partis de l'étude.

Question : pourquoi ne pas construire un bâtiment en dur pour remplacer le préfabriqué ?

Réponse : l'estimation du coût de construction d'un bâtiment de surface équivalente et respectant l'ensemble des normes s'élève à 350 000 €, trop élevé.

Il est nécessaire de voter un accord de principe rapidement (même si ce n'est pas le projet retenu) afin de pouvoir déposer une demande de subvention territoriale avant le 31/03/2020 (date limite des demandes).

Les honoraires pour la mission maîtrise d'oeuvre s'élèvent à 4900 € HT.

Un rendez-vous est programmé avec les ABF pour le 16 mars 2020.

==> **Accord de principe pour valider la proposition d'honoraires et entamer la réflexion : vote à l'unanimité**

5. Questions diverses

** Travaux de l'église*

- La commission a eu un contact avec l'observatoire des édifices religieux qui a envoyé un listing des organismes susceptibles de verser des subventions.
- Une première phase a été faite avec une nacelle pour sonder la toiture et la chapelle.
- La société Bodet Campanaire, chargée de l'entretien des cloches, nous a alertés sur un souci sur une cloche. Elle a fourni un devis de 9095 € HT pour résoudre le problème (dépose, réparation, remonte).

Un autre devis a été réalisé par la société Laumaillé qui a alerté sur une 2^e cloche !

Son devis serait de 8 400 € pour la cloche 1, 8 200 € pour la cloche 2 et 15 826 € si on fait les deux

cloches (économies sur le transport).

Bodet a été rappelé et a constaté effectivement un problème sur la 2^e cloche. Il nous a fait remarqué que l'une des cloches date de 1772 et doit sans doute être classée au patrimoine (car date d'avant la révolution). C'est à vérifier. Si c'est le cas, il faut consulter la DRAC pour savoir ce qu'il convient de faire. Le nouveau devis est attendu.

Dans l'attente des travaux, la volée a été arrêtée sur les deux cloches par sécurité.

*** Ecole**

Le conseil d'école a eu lieu le 6 février dernier.

- Un CM1 passerait directement en 6^e donc un élève de moins en CM2 l'année prochaine.
- Cécilia Duval, l'ATSEM, accompagne à la piscine quand il n'y a pas de parents accompagnants.
- Le voyage initialement prévu à Paris pour les primaires est finalement programmé pour Carcassonne en juin (3 jours). Le loto a permis de récupérer 480 € pour diminuer le coût du voyage. Le coût du transport en bus serait de 550 €, financé par la mairie si possible.
- Cantine : il semble que les repas seraient moins bons... A voir avec les adultes qui y mangent tous les jours Sabine et Sophie.
- Suite à des difficultés dans les circuits d'échange d'information entre la mairie et l'école, la nouvelle équipe municipale sera en charge de la mise en place de procédure.
- Le radiateur de la bibliothèque est à raccrocher.

*** Travaux d'élargissement de l'autoroute**

L'occupation du terrain près du tennis n'aura finalement pas lieu. Une indemnité de 1500 euros a été négociée par la mairie.

*** Syndicat des eaux de rivière**

La Thésauque, le Gardijol, le Mares ne sont pas gérés par le syndicat de l'Hers.

Le traitement des rivières se fait par bassin versant, il est financé par la Gemapi.

La dernière réunion a fait état d'un différent entre le Syndicats Hers Girou et Toulouse Métropole.

Ce différent bloque la mise à jour des statuts pour permettre l'extension de son périmètre notamment vers des affluents plus petits.

*** Travaux abribus LEGUILLE**

La réalisation de la dalle pour l'accueil des containers à ordures a été réalisée.

La pose de haies est envisagée.

*** Communauté de communes**

Terres du Lauragais propose la réalisation de travaux à un coût avantageux par son service Bâtiment

==> un devis va être demandé pour la réfection d'un trottoir rue Lazières.

* Les habitants du quartier Lazières demandent un **panneau d'informations**

==> le panneau est disponible, il sera installé prochainement

*** *Panneaux de rue***

Le panneau « Chemin de la Thésauque » n'est pas visible lorsque l'on est au stop en venant de la départementale. Les habitants demandent à ce qu'il soit accroché sur le puits pour éviter les nombreux aller-retour inutiles des visiteurs qui cherchent leur chemin.

- ***Toit de la sacristie*** : Plusieurs tuiles sont à changer suite aux derniers gros coup de vent.

- *Assainissement individuel*

Les contrôles des installations par Réseau31 sont en cours.

La séance est levée à 22h30.